



Comment les plans de financement de la biodiversité soutiennent-ils les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) ?

Mars 2024



Lors de la 15e conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 2022, les pays ont convenu de revoir et de mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). Ils ont également été encouragés, pour la première fois, à élaborer, actualiser et mettre en œuvre des plans nationaux de financement de la biodiversité ou des instruments similaires.

Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et les plans de financement de la biodiversité (PFB) sont destinés à orienter les mécanismes politiques des pays. Les SPANB constituent le principal instrument politique de la mise en œuvre de la CDB au niveau des pays. Les PFB se concentrent sur la réduction du déficit de financement de la biodiversité et soutiennent ainsi la réalisation des cibles liées aux SPANB.

Les SPANB et les PFB reposent sur des processus distincts dont la conduite et l'encadrement font appel à des compétences spécifiques. Cependant, les pays ont la possibilité de mener de concert ces deux processus afin de renforcer leurs impacts respectifs.

La présente note décrit brièvement ces deux mécanismes de politique et explique comment il est possible de les déployer de manière complémentaire.



La Convention sur la diversité biologique (CDB) vise à guider l'action aux niveaux local et mondial en faveur de la conservation de la diversité biologique, de l'utilisation durable de ses éléments et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Lors de la COP15 de la CDB, les pays ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) ainsi que d'autres décisions visant à promouvoir le rétablissement de la nature d'ici à 2030 et à réaliser la vision commune d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050. Le CMBKM définit quatre objectifs et 23 cibles.



Dans son [article 6](#), la CDB préconise que chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et moyens qui lui sont propres, élabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la Convention qui la concernent.

Dans la décision 15/6, « Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen », adoptée par la Conférence des Parties à la CDB, les Parties sont priées de réviser et de mettre à jour leurs SPANB en suivant les lignes directrices alignées sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ses quatre objectifs et ses 23 cibles d'ici la seizième session de la Conférence des Parties (COP16), en tenant compte de la disponibilité des ressources financières et des moyens de mise en œuvre.

Que sont les SPANB ?

Les **SPANB** sont le principal instrument de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) au niveau des pays. Les SPANB peuvent être considérés comme une feuille de route pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité ainsi que le partage équitable des avantages qui en découlent à l'échelle des pays.

Les SPANB doivent contenir : 1) les cibles nationales abordant ou contribuant à chaque objectif et cible du CMBKM ; 2) les actions, politiques et programmes concrets ayant pour but de réaliser les cibles nationales et de contribuer aux objectifs et cibles mondiaux, y compris les aspects spatial, temporel et financier ; et 3) les informations nationales de suivi, d'examen et d'évaluation.

Le déploiement de ces actions dans les SPANB devrait aller de pair avec l'identification des déficits en matière de financement et de capacités, l'élaboration de plans de financement nationaux pour la biodiversité ou d'instruments similaires et la mise en place de plans de développement et de renforcement des capacités. Cette démarche devrait également inclure la fourniture de financements et d'autres moyens de mise en œuvre.

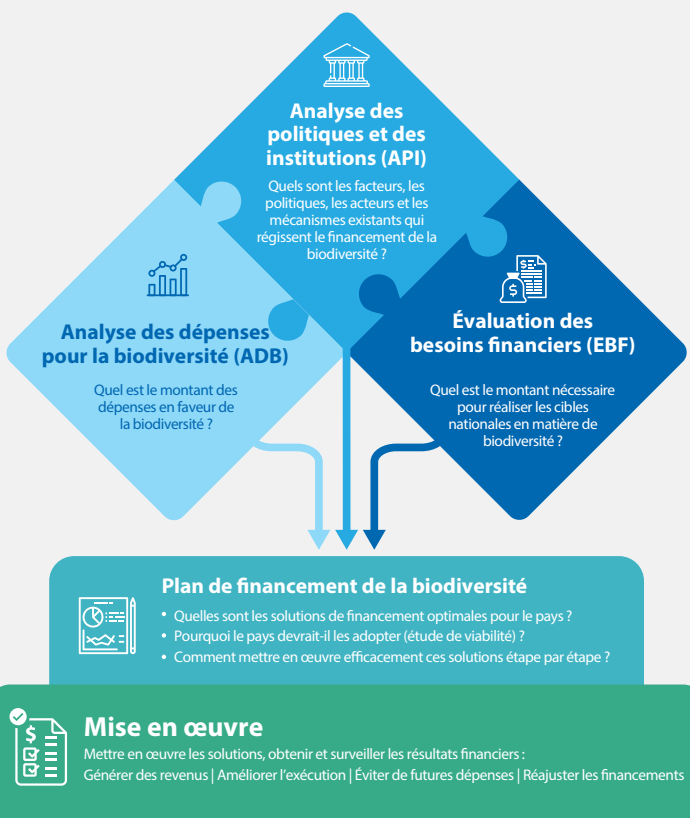
Dans l'idéal, la préparation des SPANB, leur mise en œuvre et leur suivi doivent relever d'une démarche participative. Le CMBKM est un cadre universel destiné à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. La réussite de sa mise en œuvre suppose une volonté politique et une reconnaissance au plus haut niveau de gouvernance et dépend de l'action et de la coopération de tous les niveaux de gouvernance et de tous les acteurs de la société. L'approche « pangouvernementale et pansociétale » est essentielle pour identifier les principaux protagonistes nationaux et assurer la prise en compte des besoins, des perspectives, des connaissances et des contributions des différents groupes de populations, notamment les femmes et les filles, les peuples autochtones et les communautés locales.

Les PFB et la méthodologie BIOFIN

Au niveau des pays, les PFB nationaux tracent une voie permettant d'élaborer une approche de financement positive pour la nature, d'atteindre les objectifs et cibles nationaux en matière de biodiversité et de combler les déficits de financement.

Les PFB sont constitués d'une suite de « solutions de financement » qui cherchent à apporter des changements positifs et durables aux systèmes environnementaux, sociaux et économiques dépendants de la nature. Les PFB soutiennent le financement et la réalisation des SPANB.

Les PFB privilégient les changements transformateurs en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité. Ils ne visent pas seulement à trouver de nouvelles sources de financement, mais aussi à exploiter au mieux ces ressources limitées et à réduire les dommages causés par les systèmes financiers et économiques existants.



La méthodologie BIOFIN mise au point pour l'élaboration des PFB prévoit les étapes suivantes.

L'**analyse des politiques et des institutions (API) du financement de la biodiversité** étudie le contexte politique et institutionnel de ce financement dans les pays, identifie les causes profondes de l'évolution de la biodiversité et répertorie les mécanismes de financement existants.

L'**analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)** examine le montant des fonds alloués et réellement consacrés à la biodiversité.

L'**évaluation des besoins financiers (EBF)** détermine les coûts de la mise en œuvre des SPANB d'un pays.

Le **PFB** s'appuie sur les données probantes récoltées au titre des précédents rapports et sur des contributions d'experts pour présenter un ensemble hiérarchisé de solutions de financement.

La **décision 15/7** de la COP de la CDB « Mobilisation des ressources » encourage les Parties à élaborer, actualiser et mettre en œuvre des plans nationaux de financement de la biodiversité ou instruments semblables, selon une évaluation des dépenses et des besoins financiers pour la biodiversité, et selon les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, afin de soutenir la mobilisation adéquate et opportune de ressources internationales et nationales, publiques et privées pour la mise en œuvre efficace du CMBKM.

Il est possible de recourir à la méthodologie BIOFIN destinée à l'élaboration des PFB pour soutenir le développement et, à terme, la mise en œuvre des SPANB, et ce, de différentes manières, dont quelques-unes sont décrites ci-après.

Quelles sont les informations issues des étapes analytiques du PFB qui pourraient alimenter la révision ou la mise à jour des SPANB ?

Identification des causes économiques profondes de l'évolution de la biodiversité

L'**analyse des causes profondes**, qui fait partie de l'**analyse des politiques et des institutions**, identifie les causes profondes des effets, tant positifs que négatifs, sur l'évolution de la biodiversité. Ces éléments mettent en lumière certaines questions importantes qu'il convient d'aborder dans les SPANB en vue de la réalisation des cibles nationales en matière de biodiversité.

À titre d'exemple, il peut s'agir de subventions bénéficiant à d'autres secteurs mais qui entraînent des dommages involontaires à la biodiversité, de problèmes de capacité, de la faiblesse des lois ou de leur application, de l'absence d'incitations positives pour la nature et fondées sur le marché, ou d'objectifs gouvernementaux concurrents.

Identification des politiques et des lois favorables à l'intégration de la biodiversité

De même, l'**analyse des politiques et des institutions** identifie les **politiques et les lois** ayant un impact sur la nature, comme les politiques tendant à soutenir l'économie verte au sens large ou les politiques sectorielles telles que le développement agricole. Elle pourrait mettre en avant des politiques complémentaires aux objectifs des SPANB pour les amplifier, des politiques qui ne répondent pas aux impératifs de la biodiversité (p. ex., des politiques de développement dites « vertes » peu ou pas axées sur la biodiversité) ou des politiques allant à l'encontre des objectifs et cibles déclarés d'un pays en matière de biodiversité (ce qui peut se produire lorsque les différents secteurs concernés élaborent des plans et des politiques sans concertation).

Identification des acteurs et des programmes non traditionnels

L'**analyse des politiques et des institutions** identifie le large éventail d'acteurs et d'institutions ayant un impact sur la biodiversité et son financement. Cela inclut les ministères chargés de l'agriculture, de l'eau, des infrastructures ou des finances et du développement économique dans le secteur public, ainsi que les entreprises et les acteurs financiers du secteur privé.



Détermination des sommes actuellement dépensées en faveur de la biodiversité et par qui

L'**analyse des dépenses pour la biodiversité** vise à identifier les flux de financement positifs pour la biodiversité à la fois dans les secteurs traditionnellement axés sur la biodiversité (tels que les organismes chargés des aires protégées et les ministères de l'environnement) et ceux qui le sont moins, comme par exemple les secteurs de production, l'eau ou la réduction des risques de catastrophe. Cela permet de désigner des programmes et des institutions susceptibles de s'aligner sur les objectifs des SPANB, lesquels ne seraient pas autrement identifiables.

Toutes ces données sont précieuses pour l'élaboration des SPANB, notamment en raison de l'importance de l'intégration et de l'accent mis par le CMBKM sur la nécessité d'engager une action transformatrice portée par une approche pangouvernementale et pansociétale. Elles permettent aux SPANB de se doter d'une stratégie d'orientation plus vaste et plus intégrée, susceptible d'aboutir à une planification et à des programmes conjoints entre les différents ministères et les diverses fonctions gouvernementales concernés.

Identification des capacités en jeu et autres défis en matière de mise en œuvre

L'**analyse des dépenses pour la biodiversité** prend en compte à la fois le budget alloué aux actions « positives pour la nature » et le budget réellement dépensé à cet effet. Tout écart important entre les deux montants signale un problème qu'il faut résoudre de la meilleure façon possible dans le cadre des SPANB, par exemple en ayant recours à des programmes visant à améliorer la capacité de mise en œuvre au sein des organismes concernés.

Identification des défis liés aux responsabilités partagées entre les différents échelons du gouvernement

L'**analyse des dépenses pour la biodiversité** peut identifier des préoccupations ayant trait à l'allocation des fonds aux différents échelons du gouvernement, c'est-à-dire aux niveaux national, régional et local, ce qui pourrait éclairer les cibles visées par les SPANB pour atténuer les défis de financement de la biodiversité découlant du partage des responsabilités des gouvernements national et infranational (c'est-à-dire des pouvoirs concurrents).

Les PFB peuvent-ils chiffrer le coût des SPANB ?

Des SPANB « chiffrés » facilite les efforts de planification, de budgétisation et finalement de mise en œuvre. L'**évaluation des besoins financiers** vise à établir le coût des SPANB.

En outre, le calcul des coûts des SPANB pourrait mettre en évidence des actions spécifiques jugées trop onéreuses en indiquant les domaines dans lesquels ces interventions pourraient être restructurées afin de parvenir aux mêmes résultats mais à moindre coût.

Comment développer des SPANB dont les coûts peuvent être estimés ?

Les SPANB ne peuvent être « chiffrés » que si les cibles et les actions sont envisagées à un niveau de détail « chiffrable ».

Par exemple, l'énoncé « *Augmenter les aires protégées de 100 000 ha* » ne fournit pas suffisamment d'informations pour établir le coût de l'opération. Cependant, la proposition « *Augmenter les zones protégées de 100 000 ha grâce à un programme national de gestion qui soutient la déclaration volontaire des aires protégées et la gestion par les communautés et les individus* » peut être chiffrée.

Dans la mesure du possible, l'équipe chargée du calcul des coûts de l'évaluation des besoins financiers devrait participer aux réunions d'élaboration des SPANB pour poser les questions nécessaires qui faciliteraient l'établissement des coûts, afin de déterminer les coûts unitaires des activités liées aux SPANB.

La définition d'un tel niveau de détail non seulement aide l'équipe chargée du calcul des coûts des SPANB mais favorise également un niveau de discussion et de planification plus approfondi au sein de la communauté d'experts des SPANB dans l'effort qu'elle mène pour identifier les approches les plus adaptées pour opérationnaliser les SPANB. Ce processus constitue également un apport précieux lors de la conception des PFB.



La [décision 15/6](#) de la COP de la CDB « Mécanismes de planification, de suivi, de rapports et d'examen » ajoute que les cibles nationales devraient tenir compte de la disponibilité des ressources financières et que certaines Parties pourraient souhaiter distinguer les objectifs et actions dotés de ressources déjà identifiées qui seront mis en œuvre de ceux qu'elles ne réussiront à réaliser ou à mettre en œuvre qu'à l'aide de ressources supplémentaires.

Les PFB peuvent-ils contribuer à déterminer les besoins de financement des SPANB ?

Outre le calcul du coût des SPANB, l'**évaluation des besoins financiers** cherche également à déterminer le déficit de financement pour la mise en œuvre des SPANB. Toute information fournie dans les SPANB sur la disponibilité des fonds pour des cibles et des actions spécifiques sera d'une importance capitale pour déterminer le déficit de financement.

Comment le processus PFB peut-il aider à obtenir des financements pour les SPANB ?

Les solutions de financement pour les SPANB

Les solutions de financement priorisées décrites dans le PFB permettent aux pays de réaliser leurs cibles et actions en matière de biodiversité telles que définies dans les SPANB. Cela inclut des solutions de financement qui offrent de meilleurs résultats, génèrent des revenus, évitent les coûts futurs et réajustent les dépenses.

Les solutions de financement qui génèrent des revenus peuvent être directement utilisées pour aider à financer les activités des SPANB. À titre d'exemple, des SPANB pourraient avoir une cible liée à la restauration d'écosystèmes dégradés. Reflétant cet objectif national, le PFB pourrait inclure des solutions de financement telles que les paiements pour services écosystémiques (PSE), les crédits biodiversité ou l'intégration de la biodiversité dans les budgets pour la réduction des risques de catastrophe par le biais de solutions fondées sur la nature. Un bon processus d'élaboration de PFB prendra en compte une gamme d'options et donnera la priorité à celles qui conviennent le mieux au contexte du pays.

Les SPANB peuvent-ils contribuer au financement de la biodiversité ?

Les SPANB ont un rôle positif à jouer dans l'amélioration de l'état du financement de la biodiversité, notamment en intégrant des cibles et des actions propices au succès des solutions de financement. Par exemple, l'inscription au sein d'une SPANB de la reconnaissance formelle de l'écotourisme dans la législation nationale et du développement d'un système national de certification de l'écotourisme permettrait de créer des incitations fondées sur le marché en faveur d'une industrie touristique positive pour la nature. De même qu'une meilleure planification spatiale portée par les SPANB serait bénéfique pour nombre de solutions de financement, depuis les paiements pour services écosystémiques (PSE) jusqu'à l'amélioration des systèmes de taxes et d'amendes, en passant par le ciblage des incitations fiscales.

La décision 15/6 de la COP à la CDB « Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen » encourage les Parties à permettre la participation et l'engagement pleins et effectifs des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales, des jeunes, des organisations de la société civile, des milieux universitaires, du secteur privé, de tous les niveaux de gouvernement et des parties prenantes de tous les autres secteurs pertinents, à tous les niveaux de l'élaboration et la mise en œuvre des SPANB.

Comment renforcer l'engagement des parties prenantes ?

L'approche BIOFIN prévoit la création d'un comité de pilotage national pour guider l'élaboration et la mise en œuvre du PFB, au sein duquel le Coordonnateur PNUD-BIOFIN est invité à siéger, et qui est idéalement conjointement présidé par les représentants respectifs des ministères des Finances et de l'Environnement. Selon les besoins du pays, le comité de pilotage peut comprendre des représentants d'autres ministères concernés, des experts financiers ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des spécialistes des sujets traités. Cette démarche est compatible avec « l'approche pansociétale » préconisée pour les processus d'actualisation et de mise en œuvre des SPANB.

En outre, l'élaboration du PFB se fait au sein d'un groupe de parties prenantes élargi, qui participe à des ateliers et des débats tout au long du processus. Cela peut inclure la présence d'autres ONG, de régulateurs financiers publics et privés, d'entreprises, et d'un groupe plus étoffé de représentants.

L'actualisation ou la révision des SPANB fait toutefois appel à un cercle spécifique de parties prenantes, dont certaines peuvent se retrouver aussi bien dans le groupe chargé de la SPANB que dans celui en charge du PFB.

Le cas échéant, ces deux groupes de parties prenantes pourraient être réunis pour améliorer la compréhension des deux différents rapports, partager leur expertise et garantir l'adhésion d'un plus large éventail de parties prenantes.

Comment les SPANB et les PFB répondent-ils aux cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ?

Les SPANB devraient contenir des cibles nationales susceptibles d'aborder ou de contribuer aux quatre objectifs et 23 cibles du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMBKM).

Les PFB **permettent** d'atteindre tous les objectifs et cibles du CMBKM.

Les **actions** sur lesquelles se concentre un PFB concernent directement cinq des cibles du CMBKM, à savoir les cibles 14, 15, 16, 18 et 19, résumées ci-dessous :

Veillez noter que ce qui suit n'est qu'un résumé et qu'il est important de comprendre le texte intégral de ces cibles, consultable [ici](#).

Cibles du CMBKM susceptibles d'être soutenues par les actions du PFB

Cible 14 aperçu	Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des stratégies, des réglementations, des processus de planification et de développement et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées ainsi que les flux fiscaux et financiers avec les objectifs et cibles du CMBKM.
Cible 15 aperçu	Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises et les institutions financières à réduire les incidences négatives sur la biodiversité, à accroître les incidences positives en contrôlant et en communiquant régulièrement leurs risques et dépendances sur la biodiversité, en informant les consommateurs et en rendant compte du respect des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages.
Cible 16 aperçu	Donner les moyens aux populations de faire des choix de consommation durables en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises.
Cible 18 aperçu	Renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et éliminer, supprimer progressivement ou modifier les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité, de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars américains par an d'ici 2030.
Cible 19 aperçu	Mobiliser au moins 200 milliards de dollars américains par an d'ici à 2030 auprès de sources publiques et privées internationales et nationales, dont au moins 20 milliards de dollars américains par an d'ici à 2025 et 30 milliards de dollars américains par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, et en renforçant les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, en vue d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.

Les SPANB et les PFB servent de feuilles de route essentielles pour aider les pays non seulement à respecter leurs engagements au titre de la CDB, mais aussi à favoriser l'émergence de sociétés et d'économies positives pour la nature, dont les effets bénéfiques seraient profitables aux populations dans leur ensemble. L'élaboration de ces deux instruments qui se renforcent mutuellement dans le cadre d'une approche globale et complémentaire devrait contribuer à produire un impact plus durable et plus puissant.





Pour plus d'informations sur l'approche et la méthodologie BIOFIN, accédez au [site Internet BIOFIN](#) et au [Manuel BIOFIN 2024](#).

De plus amples informations sur les SPANB sont disponibles sur le [forum NBSAP](#).

Crédits photos :

Couverture, Jean-Raphaël Guillaumin

p. 5, Gregoire Dubois

p. 6, Aulia Erlangga CIFOR-ICRAF

p. 8, Ollivier Girard CIFOR

p. 10, PNUD



This project is co-funded by the European Union



Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

 **Norvège**



Flanders
State of the Art



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Office for the Environment FOEN



Belgium
partner in development



Department for Environment Food & Rural Affairs



In partnership with

Canada